

# L'adaptation de la France au changement climatique mondial

## Déclaration du groupe des associations

L'adaptation au changement climatique couvre un très vaste champ d'actions. L'avis qui nous a été soumis aborde cet enjeu par le prisme du vivant.

Comment faire face à l'acidification des océans ? Comment préparer la forêt et les espaces agricoles aux évolutions climatiques de demain ?

Quelle action développer sur des bassins hydrographiques accrus de pollutions ? Comment infléchir les politiques de santé ? Comment conserver et restaurer une biodiversité riche ?

Ce sont quelques-unes des questions majeures auxquelles répond cet avis en identifiant les actions engagées et les pistes possibles.

Plus qu'une adaptation à rechercher, il s'agit d'organiser collectivement la société pour son adaptabilité. Plus que de résistance, il s'agit de résilience.

Le préalable est donc la création d'une vision partagée et concertée de l'action climatique en région, tant les changements qu'elle implique l'adaptation sont importants, intimement liés aux réalités territoriales et susceptibles d'évoluer dans le temps.

Le changement climatique est une réalité déjà présente, particulièrement dans la zone tropicale et donc dans la majorité des territoires ultramarins, mais aussi dans les zones tempérées. Ses effets vont avec certitude s'amplifier au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'avis appelle donc à développer dès aujourd'hui des réponses à la hauteur de l'enjeu. Le Plan national d'adaptation au changement climatique, adopté en 2010, est un premier pas. Mais sa faible diffusion et l'hétérogénéité de la mobilisation qu'il a suscitée en font un levier insuffisant.

L'avis recommande donc de renforcer la prise en compte de l'adaptation à l'échelle régionale et intercommunale et les moyens consacrés à l'observation des effets du changement climatique.

L'avis pointe le manque d'évaluation des moyens financiers nécessaires à l'adaptation. Le groupe des associations et le groupe environnement et nature insistent sur l'importance de cette évaluation, et rappellent les conclusions du rapport Stern : il est nécessaire d'anticiper et de mobiliser les financements dès aujourd'hui, car le coût de l'inaction serait beaucoup plus élevé.

Les pouvoirs publics prennent de plus en plus au sérieux les changements climatiques. Dans le siècle qui vient, la lutte contre les changements climatiques est appelée à devenir une de leurs missions essentielles.

Le groupe des associations et le groupe environnement et nature souhaitent particulièrement insister sur certaines préconisations essentielles à leurs yeux :

- la planification régionale en matière d'adaptation doit être consolidée. Le SRCAE doit se voir conforter comme document de référence, faisant autorité, notamment pour l'urbanisme et les continuités écologiques ;
- à l'échelle intercommunale, le volet « adaptation » doit être également étoffé dans les plans climat énergie territoriaux, en cohérence avec les objectifs nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques ;
- l'approche sociétale des risques dits « naturels » a vocation à évoluer. Il s'agit d'anticiper l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité en limitant la vulnérabilité des territoires et en adaptant les dispositifs d'assurance et de réassurance ;
- le changement climatique aggrave la dégradation de la biodiversité. Il est donc nécessaire de prendre des mesures spécifiques de préservation, au premier rang desquelles le renforcement des continuités écologiques et la lutte contre les pollutions ;
- pour anticiper l'ensemble des risques générés ou accrus par le changement climatique (canicules, inondations, risques sanitaires...), il est essentiel de s'appuyer sur les projections scientifiques, plutôt que sur les seules références du passé ;
- la science participative doit être développée et les travaux scientifiques vulgarisés pour les professionnels et les territoires, afin de permettre l'information et l'appropriation de tous sur la question climatique et ses conséquences.

Le groupe des associations et le groupe environnement et nature soutiennent cet avis complet, pertinent et de haut niveau. Ils l'ont voté avec conviction, en faisant le vœu qu'il interpelle à juste titre, non seulement la société civile, mais aussi les pouvoirs publics.

La COP 21 est une échéance de la plus haute importance, des choix majeurs vont être faits en matière d'atténuation et d'adaptation. Gageons que les pistes avancées dans cet avis nourrissent l'ambition d'une organisation collective d'un changement de mode de vie effectif.